

CINQ ANS APRÈS JUILLET 2021 : CE QUE LES INONDATIONS NOUS ONT APPRIS SUR NOUS-MÊMES

8 › Inscrire votre enfant dans une école communale :
le guide pratique pour les jeunes parents

11 › Trooz Active's : la rentrée des associations et le lancement
des premières Trooz'lympiades !



SOMMAIRE

3 › TRAVAUX ET RECONSTRUCTION

- » Travaux, entretien et amélioration
- Le réseau d'égouttage en pleine rénovation
- Des ouvrages d'art remis en état
- Des interventions menées en collaboration avec le SPW

4 › ENVIRONNEMENT

- » Entretien des jardins et quiétude des voisins, un équilibre à trouver

5 › DOSSIER

- » Cinq ans après juillet 2021 : ce que les inondations nous ont appris sur nous-mêmes

8 › ÉCOLES

- » Inscrire votre enfant dans une école communale : le guide pratique pour les jeunes parents

9 › CPAS

- » CPAS mai 2026
plan canicule

10 › INFOS UTILES

- » Été 2026 : sous les apparences festives, un risque bien réel
- » Le couloir de sécurité

11 › VIVRE À TROOZ

- » Trooz active's : la rentrée des associations... et le lancement des premières trooz'lympiades !
- » Le samedi 8 août 2026, ce sera la fête de la randonnée à Trooz !

12 › CULTURE

- » Trooz s'illumine pour le patrimoine
- » Une page se tourne dans nos bibliothèques communales !

14 › TOURISME

- » Se lancer dans un hébergement touristique à Trooz : quelles démarches ?

15 › ETAT CIVIL

16 › AGENDA

EDITO



Chères Trooziennes, chers Troозиens,

L'été est souvent une période particulière. Un moment où le rythme change, où les journées s'allongent, où l'on prend davantage le temps de profiter de sa famille, de ses proches, de son quartier ou simplement de sa commune.

À Trooz aussi, cette période est synonyme de vie, de rencontres et d'activités. Les fêtes de villages, les marchés, les stages pour nos jeunes, les événements associatifs, culturels et sportifs viendront une nouvelle fois rythmer ces prochains mois. Ils témoignent d'une réalité dont nous pouvons être fiers : malgré les épreuves traversées, Trooz reste une commune dynamique, vivante et profondément solidaire.

Mais cet été a aussi une résonance particulière. Il y a bientôt cinq ans, notre commune vivait l'une des pages les plus douloureuses de son histoire. Les inondations de juillet 2021 ont profondément marqué notre territoire, nos familles et nos paysages.

Cinq ans plus tard, chacun peut constater que la reconstruction se poursuit. Elle avance parfois moins vite que nous le souhaiterions tous, parce que ces dossiers sont complexes, parce qu'ils demandent des études, des autorisations, des financements et surtout une réflexion approfondie sur l'avenir.

Car aujourd'hui, il ne s'agit pas seulement de réparer ce qui a été détruit. Il s'agit de reconstruire autrement. D'apprendre à mieux vivre avec notre environnement, avec notre rivière, avec les réalités climatiques auxquelles nous devons faire face.

Partout sur le territoire communal, des projets avancent : dans nos écoles, nos infrastructures sportives, nos espaces publics, nos quartiers. Certains sont visibles immédiatement, d'autres se préparent plus discrètement. Tous participent pourtant à une même ambition : construire un Trooz plus résilient, plus moderne et plus agréable à vivre.

Je tiens également à remercier celles et ceux qui, chaque jour, contribuent à faire vivre notre commune : nos équipes communales, nos bénévoles, nos associations, nos enseignants, nos commerçants et l'ensemble des citoyens engagés.

Trooz n'avance pas grâce à une seule personne. Trooz avance parce qu'une communauté entière continue à se mobiliser.

Je vous souhaite à toutes et à tous un très bel été, de bons moments en famille, des instants de repos, de découvertes et de convivialité.

Prenez soin de vous... et profitons ensemble de notre belle commune.

Votre Bourgmestre,
Fabien BELTRAN

RESPONSABLE DE PUBLICATION

Joëlle DEGLIN

Toute reproduction totale ou partielle nécessite l'autorisation préalable de l'éditeur responsable.

IMPRIMÉ SUR DU PAPIER ÉCOLOGIQUE

Tirage 4250 ex.

Photo de couverture :
Parc communal

Éditeur responsable

Collège communal

Conception et réalisation

Service Communication

Grand'rue 216c - 4870 TROOZ

Communication@trooz.be

Graphisme : Noir & Clair

Administration communale

Grand'Rue 216c - 4870 TROOZ

0487 37 74 23

info@trooz.be

www.trooz.be



Rejoignez-nous
sur Facebook



VISITEZ TROOZ.BE





TRAVAUX, ENTRETIEN ET AMÉLIORATION

Réhabilitation des ouvrages d'art
Pont Maka et
Sentier à la Fenderie

Rue Vaux
Réparation de mur
de berge

aménagement
rue des
Grosses Pierres

Rue de Verviers
remise en état des
trottoirs endommagés
par les inondations

Rue de l'Eglise
Remplacement des
avaloirs endommagés
-grilles emportés par
les inondations

Rue Noirivaux
Réparation du
filet d'eau

Franklin Roosevelt
remise en état d'un
filet d'eau

Franklin
Roosevelt
Réparation de
nids de poule

Grand'rue
Remplacement
des avaloirs

LE RÉSEAU D'ÉGOUTTAGE EN PLEINE RÉNOVATION

Plusieurs études sont actuellement menées afin de planifier d'importants travaux sur le réseau d'égouttage communal. Au programme : le remplacement de canalisations vétustes, le chemisage de certains tronçons (une technique qui consiste à réparer la paroi intérieure d'un tuyau endommagé sans devoir le déterrer), la construction de nouvelles chambres de visite, la remise en état des voiries concernées, ainsi que divers travaux d'adaptation.

Parmi les interventions déjà identifiées, citons le remplacement de l'égout rue Franklin Roosevelt sur

une portion ciblée, ainsi que le chemisage de l'égout rue Gomélevay. Le tronçon situé entre la rue du Bex et la Vesdre pourrait lui aussi faire l'objet d'un remplacement.

Les réparations liées aux dégâts causés par les inondations se poursuivent. Plusieurs avaloirs endommagés ont été remplacés dans différentes rues : rue du Marché, rue de Verviers (accès au recy parc), rue de l'Eglise, rue de la Vesdre et rue des Roches. Une chambre de visite a par ailleurs été remplacée rue du Vivier.

Rue des Grosses Pierres, un problème récurrent de résurgences [c'est-à-dire des remontées d'eau souterraine qui peuvent fragiliser les routes et les fonda-

tions] sera prochainement traité grâce à l'aménagement d'un filet d'eau spécifique, destiné à canaliser ces écoulements de manière contrôlée.

DES OUVRAGES D'ART REMIS EN ÉTAT

Les chantiers menés au Pont et au sentier de la Fenderie sont désormais finalisés. Ces travaux comprenaient des opérations de maçonnerie, la reconstruction de murets, le rejointoiement des pierres, ainsi que le gunitage des voûtes (une technique qui consiste à projeter du béton sur la face cachée d'un pont afin d'en renforcer l'étanchéité et la solidité) et la stabilisation des structures.



DES INTERVENTIONS MENÉES EN COLLABORATION AVEC LE SPW

Sur les voiries nationales traversant la commune, plusieurs interventions sont coordonnées avec le Service public de Wallonie.

- l'avenue Franklin Roosevelt : remplacement d'un avaloir, remise en état d'un filet d'eau et réparation de nids-de-poule ;
- la rue Gomélevay : remise en état des trottoirs endommagés ;
- la rue Large : remplacement d'avaloirs ;
- la rue de Verviers et la Grand'Rue : réfection de trottoirs ;
- la rue Noirivaux : réparation du filet d'eau.

Au-delà de ces chantiers, les ouvriers communaux assurent chaque jour de nombreuses missions essentielles au bon fonctionnement de la commune : ➤ la réfection des chemins communaux ;

- les réparations ponctuelles de voirie à l'asphalte à froid ;
- le curage des avaloirs ;
- les travaux d'élagage et de taille des haies ;
- le fauchage des bords de route ;
- l'entretien général des espaces publics ;
- l'installation et l'entretien des bacs fleuris ;
- l'aménagement des pieds d'arbres, notamment en Grand'Rue ;
- la préparation logistique des festivités locales, avec le transport de matériel, la mise en place de la signalisation et l'entretien des places communales.

*Rue Gomélevay
Remise en état des
trottoirs endommagés
par les inondations*



*Rue du Vivier
Remplacement de
chambres de visite*



L'été est là et avec lui son cortège de plaisirs extérieurs. Barbecues, soirées entre amis, etc mais aussi tonte de la pelouse, des haies, tronçonnage d'arbres. Bref, l'été est aussi synonyme d'entretien au jardin.

Ces entretiens bien que nécessaires peuvent générer des nuisances sonores. Voici un petit rappel de la réglementation en vigueur dans notre Commune en ce qui concerne l'utilisation d'engins à moteur thermique :

- En semaine (du lundi au samedi) : il est interdit d'utiliser des engins à moteur avant 8h du matin et après 20h.
- Le dimanche ainsi que les jours fériés légaux : il est, de nouveau, interdit de commencer avant 8h du matin et, surtout, après 13h.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à consulter le règlement de police disponible à l'adresse : <https://www.trooz.be/ma-commune/reglements-communaux/reglement-de-police>

PENSEZ AUX ANIMAUX !

Tailler sa haie, tondre sa pelouse, des gestes qui nous semblent tout naturel à la belle saison mais savez-vous que ceux-ci peuvent avoir un grand impact sur la faune locale ?

Une haie, ce n'est pas que la délimitation entre deux parcelles, c'est aussi un biotope où l'on retrouve des insectes et des oiseaux. La haie offre protection et nourriture à ces derniers. C'est pour cela que nous vous recommandons de ne pas tailler vos haies avant le 31 juillet. En agissant de la sorte, vous ne risquez pas d'endommager les nids éventuellement présents dans la haie, vous protégez les oiseaux. Saviez-vous qu'un oiseau peut manger jusqu'à 7 kg d'insectes sur un été ? Pensez à toutes ces mouches qui ne viendront pas vous déranger durant vos soirées d'été et aux moustiques qui ne vous empêcheront pas de dormir grâce aux oiseaux présents dans votre haie !

Dans le même ordre d'esprit, le hérisson est un allié efficace des maraîchers et autres jardiniers amateurs, il débarrasse les jardins des limaces.

Malheureusement, les hérissons et les robots-tondeuses ne font pas bon ménage. Le hérisson est un animal nocturne qui lorsqu'il est attaqué se met en boule pour se protéger. Ce qui, dans un milieu naturel, est sa force cause sa perte quand il rencontre une tondeuse robot : au lieu de fuir le danger, il se met en boule. La tondeuse étant insensible à ses piquants, lui roule dessus et le blesse voire pire.

Heureusement, il existe une solution simple qui permet d'allier l'entretien de la pelouse et la protection du hérisson. Il suffit de ne pas programmer son robot la nuit. Le gouvernement wallon a d'ailleurs adapté un Règlement interdisant l'utilisation des robots-tondeuses entre 18h et 8h du matin.

Un simple décalage dans les horaires qui aura, à n'en pas douter, un grand impact sur la préservation des hérissons.



CINQ ANS APRÈS JUILLET 2021 : CE QUE LES INONDATIONS NOUS ONT APPRIS SUR NOUS-MÊMES

Fagnes

Cinq ans après les inondations, notre commune et l'ensemble de la vallée de la Vesdre sont engagés dans un chantier que l'on ne voit pas toujours depuis la route, mais qui conditionne l'avenir de tous.

Juillet 2021. En quelques heures, la Vesdre a redessiné le visage de Trooz. Cinq ans ont passé. Certaines plaies cicatrisent. D'autres restent à vif. Et surtout, une question fondamentale s'est imposée, pas seulement aux ingénieurs et aux urbanistes, mais à chaque habitant : peut-on continuer à vivre au même endroit, de la même manière ?

La réponse est non, mais ce n'est pas si simple.

BASSIN VERSANT, VALLÉE : DEUX MOTS POUR UNE MÊME RÉALITÉ

Avant toute chose, il faut parler de géographie. Parce que comprendre ce qui s'est passé en juillet 2021 et ce qu'il faut faire pour éviter que cela recommence, commence par comprendre comment l'eau circule sur le territoire.

La vallée, c'est ce que vous voyez : le creux entre les collines, le fond où coule la rivière, les rues, les maisons, les berges. Le bassin versant, c'est bien plus grand : c'est l'ensemble du territoire d'où vient l'eau avant d'arriver dans cette vallée. Tout ce qui tombe comme pluie sur les hauteurs, les plateaux, les forêts, les champs finit par ruisseler vers le bas, vers la rivière. Le bassin versant de la Vesdre touche 25 communes, des Hautes-Fagnes jusqu'à Chênée.

La différence entre les deux, c'est celle entre un robinet et tout le réseau de tuyaux qui l'alimente. On peut agir sur le robinet, c'est-à-dire dans la vallée. Mais si l'on ne s'occupe pas des tuyaux, c'est-à-dire des plateaux et des versants, la pression restera trop forte.

« Sur les plateaux qui dominent la vallée, chaque nouvelle parcelle urbanisée est susceptible d'aggraver la situation lors des débordements de la Vesdre. Chacun doit faire sa part, dans la vallée, mais aussi sur les plateaux. »¹

Jacques Teller,
professeur d'urbanisme à l'ULiège, co-auteur
du Schéma stratégique du bassin versant

Ce lien entre l'amont et l'aval, entre les hauteurs et le fond de vallée, est au cœur de tout ce qui s'est pensé et s'est construit depuis cinq ans. Ignorer l'un, c'est condamner l'autre.



1. Source : Inondations, cinq ans plus tard. Méandres et remises à flot », article de Philippe Lecrenier dans *Le Quinzième Jour*, mai 2026, Université de Liège.

CE QUE JUILLET 2021 A RÉVÉLÉ

Les inondations ont mis en lumière une vérité : notre manière d'occuper le territoire avait atteint ses limites.

La Vesdre, comme beaucoup de rivières urbaines, a été, au fil des décennies, canalisée, contrainte, ensermée entre des berges bétonnées et des bâtiments construits jusqu'au bord de l'eau.

Les chercheurs de l'ULiège sont formels :

« le changement climatique va rendre ce type d'événement beaucoup plus fréquent. Un épisode comme celui de juillet 2021, autrefois qualifié de catastrophe millénaire, pourrait désormais survenir tous les vingt ans. Les données de modélisation sont sans appel : les zones urbanisées génèrent deux fois plus de ruissellement que les prairies permanentes lors d'événements de cette intensité. »²

Autrement dit, plus on imperméabilise les sols, plus on aggrave les crues. Et plus on contraint une rivière dans un lit trop étroit, plus on risque de déplacer le problème ailleurs.

CE QUI SE PASSE EN HAUT A DES CONSÉQUENCES EN BAS

C'est ici que la logique change. Pendant des décennies, chaque commune a géré son bout de rivière, ses berges, ses permis de construire, sans se préoccuper vraiment de ce que faisait le voisin d'amont. Cette époque est révolue.

Dans les Hautes-Fagnes, la priorité est à la rediversification forestière. Les monocultures d'épicéas ont drastiquement appauvri et acidifié les sols, réduisant leur capacité d'absorption. La réimplantation de feuillus, la création de mares et de petites retenues d'eau, autant d'actions qui, cumulées, feront la différence.

Certaines communes des plateaux ont freiné l'urbanisation et lancé des politiques d'aménagement des espaces verts et agricoles. La Région wallonne elle-même a intégré le risque d'inondation dans les critères d'octroi des permis d'urbanisme.

Chaque affluent compte. Chaque versant compte. Chaque plateau compte.

Il faut penser à la fois vertical (du plateau à la rivière) et horizontal (de commune en commune, d'amont en aval). Ce n'est plus une commune qui résout son problème dans son coin. C'est un territoire entier qui apprend à fonctionner ensemble.

FAIRE PLACE À L'EAU : MAIS QU'EST-CE QUE ÇA VEUT DIRE ?

C'est l'expression que l'on entend partout depuis cinq ans. « Faire place à l'eau. » « Laisser respirer la rivière. » « Redonner de l'espace aux cours d'eau. » Mais, qu'est-ce que ça signifie ? Et pourquoi est-ce nécessaire ?

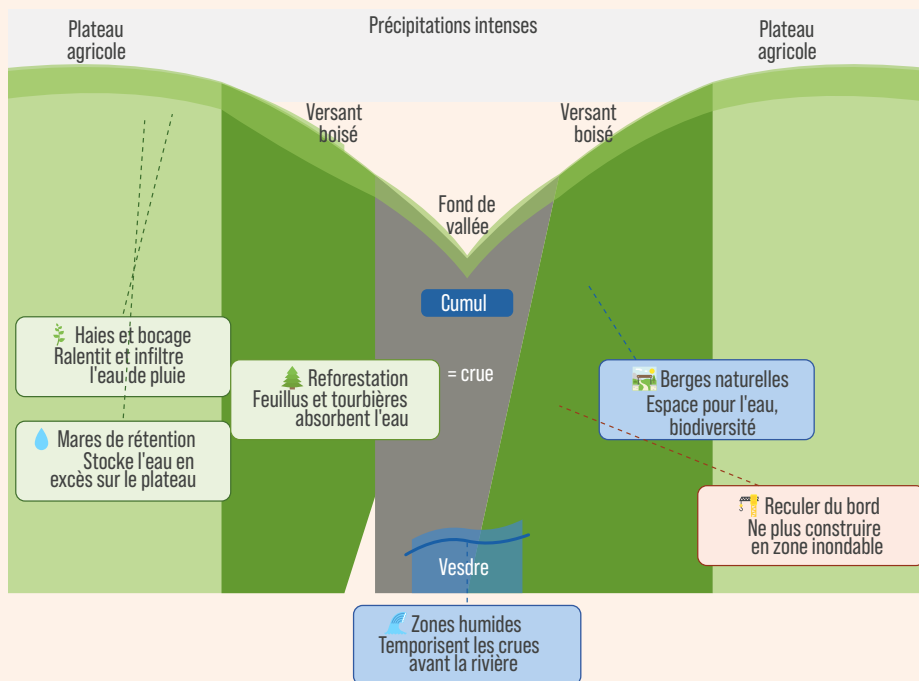
«Faire place à l'eau», c'est reconnaître que certaines zones historiquement construites en bordure de rivière ne peuvent plus être habitées de la même façon. C'est créer des espaces où l'eau peut se ré-pandre sans faire de dégâts : des zones d'immersion temporaire³, des prairies inondables. C'est élargir le lit des cours d'eau là où ils ont été trop contraints. C'est, en un mot, rendre à la rivière la place qu'on lui avait prise.

Notre commune a acquis des habitations dans l'objectif de les démolir. Non pas pour reconstruire à leur place, mais pour libérer de l'espace, laisser le sol redevenir perméable, permettre à la Vesdre de s'étaler en cas de crue sans emporter des vies et des biens.

Le site de la Fenderie est totalement représentatif de cette logique. Les études menées par le gouvernement wallon et l'ULiège ont conclu qu'il était impossible de maintenir des logements à cet endroit.

Les propositions d'aménagement visent à élargir le lit de la Vesdre, à renaturer les berges, à densifier l'habitat en retrait de la rivière et à créer des ZIT qui permettront à la fois de temporiser les eaux et d'améliorer la qualité de vie des riverains.

Ce processus de « désurbanisation » est encadré. La commune identifie les biens à acquérir sur la base des études existantes (PDDQ, Schéma Vesdre, appui urbanistique⁴). Un agent communal visite chaque bien avec un représentant du Comité d'acquisition de la Région wallonne. Un prix est fixé, une offre est faite, le propriétaire accepte ou non. Les biens rachetés vont être ensuite démolis, et les terrains aménagés pour devenir des zones naturelles, des espaces de biodiversité ou des lieux de promenade pour les riverains.



Agir à tous les niveaux du bassin versant — du plateau à la rivière

2. Source : Inondations, cinq ans plus tard. Méandres et remises à flot », article de Philippe Lecrenier dans *Le Quinzième Jour*, mai 2026, Université de Liège.

3. Zone d'immersion temporaire (ZIT) : Une zone d'immersion temporaire est un espace naturel ou aménagé (souvent une prairie ou une dépression) où les eaux de crue et de ruissellement sont stockées momentanément.

4. PDDQ : des programmes de (re)développement durable de quartiers (PDDQ) dédiés aux communes les plus sinistrées à la suite des inondations de juillet 2021

Schéma Vesdre : Le Schéma Vesdre propose une vision territoriale commune à l'ensemble du bassin versant de la Vesdre (25 communes concernées) dans l'optique d'orienter la reconstruction résiliente et cohérente de la région.

Appui urbanistique : les communes sinistrées de catégorie 1 et 2 ont pu bénéficier d'une mise à disposition d'équipes multidisciplinaires compétentes dans les domaines de l'architecture, de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de l'hydrologie. Au total, 31 communes (dont notre commune) ont bénéficié de cet appui urbanistique.

DES SOLUTIONS MOINS VISIBLES, MAIS PLUS DURABLES

C'est peut-être le point le plus difficile à faire comprendre. Une belle digue neuve, un mur anti-crues tout en béton, un chantier spectaculaire avec des grues et des engins : voilà ce que les citoyens souhaitent voir et ce qui rassure.

Mais les experts sont unanimes : les solutions les plus efficaces sur le long terme sont souvent les moins spectaculaires. Une haie bien implantée. Un terrain rendu perméable. Un immeuble déconstruit pour laisser de l'espace à la rivière.

À TROOZ : DES ÉTUDES EN COURS SUR LES BASSINS DU SAINRY ET DU BOIS LEMOINE

À l'échelle de la commune de Trooz, les réflexions portent notamment sur les bassins versants du Sainry et du Bois Lemoine, ces petits affluents qui, lors de l'épisode de juillet 2021, ont contribué au ruissellement catastrophique. Comprendre comment l'eau arrive dans la vallée depuis ces hauteurs, c'est comprendre comment agir en amont pour atténuer les crues en aval.

Pour le centre de Trooz, les propositions d'aménagement visent à élargir le lit mineur de la Vesdre, à renaturer les berges, à densifier l'habitat en retrait de la rivière et à créer des zones paysagères qui permettront à la fois de temporiser les eaux et d'améliorer la qualité de vie des riverains.

UNE VISION À LONG TERME

La reconstruction résiliente de la vallée de la Vesdre n'est pas un chantier de deux ans. C'est un projet de génération. Les acquisitions foncières, les déconstructions, les réaménagements : tout cela prend du temps.

La *Task Force Vesdre*, mobilisée par l'ULiège dès les premières semaines après la catastrophe, a réuni des climatologues, des hydrauliciens, des urbanistes, des biologistes, des architectes et des politologues. Ce travail pluridisciplinaire, c'est-à-dire mobilisant plusieurs disciplines et pluri-territorial, c'est-à-dire dépassant les frontières communales, est la seule façon de trouver des solutions durables.

LE SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAL

Il faut repenser l'occupation du territoire et cela ne peut pas se faire au coup par coup. En réponse à cela, le Conseil communal de Trooz a décidé de se doter d'un outil : le Schéma de Développement Communal (SDC).

LE SDC, C'EST QUOI ?

Le Schéma de Développement Communal est le document de référence qui définit la vision à long terme d'une commune pour son territoire : où l'on construit et où l'on ne construit plus, comment on gère les espaces naturels, comment on intègre les risques d'inondation dans les choix d'aménagement. C'est, en somme, la feuille de route qui traduit en actes concrets l'ambition de reconstruire autrement.

Et ce SDC ne sera pas conçu seul. Une participation citoyenne (dont la participation de la CCATM) est prévue, en collaboration avec la commune et l'auteur de projet mandaté. Les citoyens auront leur mot à dire sur la manière dont leur territoire se transforme.

ET MAINTENANT ?

Nos citoyens et ceux de toute la vallée ont le droit de se demander : qu'est-ce qui change ? Qu'est-ce qu'on fait, là, maintenant, pour que ça n'arrive plus ?

La réponse honnête est celle-ci : Le changement climatique est là. Les pluies extrêmes seront plus fréquentes. Mais on peut réduire considérablement les dégâts.

Pour cela, il faut accepter que certains endroits ne puissent plus être habités comme avant. Il faut que chaque commune, sur le plateau comme dans la vallée, fasse sa part. Il faut que les décisions d'urbanisme intègrent le risque d'inondation, systématiquement, partout. Il faut des haies sur les hauteurs de Herve autant que des berges renaturées au bord de la Vesdre.

Ce n'est pas un seul grand chantier. C'est l'accumulation de milliers de petites décisions, de dizaines de chantiers moins visibles qu'un mur bétonné, de dizaines d'acteurs qui travaillent ensemble : agriculteurs, forestiers, communes, citoyens, scientifiques, élus régionaux.

Cinq ans après juillet 2021, le territoire de Trooz et de la vallée de la Vesdre est engagé dans cette voie. Le chemin est long. Il est exigeant. Mais il est le seul qui permette de dire, dans vingt ans, que nous avons appris. Que nous avons reconstruit autrement. Que nous avons, enfin, fait place à l'eau.

LE 30 MAI 2026 : UNE RÉALITÉ QUI CONFIRME L'AMPLEUR DU DÉFI

Les événements du 30 mai 2026 ne contredisent pas ce qui précède, ils le confirment. Les travaux ne peuvent pas encore, à ce stade, neutraliser totalement les effets d'épisodes météorologiques extrêmes. La stratégie est en marche, mais ses effets se construisent dans le temps : certaines mesures agissent vite, d'autres transforment le territoire sur plusieurs décennies.

Ces événements ont aussi rappelé une vérité souvent sous-estimée : l'entretien régulier des cours d'eau, fossés, avaloirs et ouvrages hydrauliques est aussi crucial que les grands chantiers. La commune y était préparée. Et pourtant.

Parce que la lutte contre les inondations ne repose pas uniquement sur les pouvoirs publics. Elle implique aussi les gestionnaires de voiries, les services régionaux, les agriculteurs et chaque propriétaire privé. Chaque surface imperméabilisée en plus, chaque fossé mal entretenu, chaque obstacle à l'écoulement peuvent faire la différence lors d'un épisode intense. C'est une responsabilité collective, au sens le plus concret du terme.

A Trooz :

Un hydrologue spécialisé a été mandaté pour analyser les phénomènes de ruissellement propres au territoire communal. Des études spécifiques sont en cours sur les bassins du Sainry et du Bois Lemoine. Elles permettront d'identifier des aménagements ciblés : zones d'immersion temporaires, ralentissement des écoulements, reconstitution de zones d'infiltration naturelle. Ces solutions sont souvent complexes, coûteuses (plusieurs centaines de milliers à plusieurs millions d'euros) et nécessitent des procédures longues. La commune recherche activement des financements régionaux pour les rendre possibles.

La transparence s'impose : il n'existe pas de solution simple ni rapide. Mais ne rien faire coûterait bien davantage humainement et matériellement.

À celles et ceux qui ont encore été touchés le 30 mai dernier, nous voulons dire que leur situation n'est ni ignorée ni minimisée. La reconstruction de la vallée est un travail de longue haleine. Nous poursuivrons ce combat avec détermination afin que notre territoire soit, année après année, mieux préparé face aux événements climatiques qui s'annoncent.

BASSIN DE LA VESDRE

5 ans après les dramatiques inondations, la reconstruction résiliente se poursuit

La Région et ses partenaires investissent 250 millions € sur la période 2025-2030 pour transformer les berges, adapter les infrastructures et améliorer la gestion de l'eau

Sur www.rives.wallonie.be, retrouvez :

- Les infos sur les chantiers déjà réalisés, en cours et à venir
- Les solutions concrètes et les conseils pour développer la culture du risque et réduire l'impact des inondations



Sources : Schéma stratégique multidisciplinaire du bassin versant de la Vesdre (Studio Paola Viganò / ULiège / SPW, 2023) — Modélisation MODREC (ULiège HECE & Gembloux Agro-Bio Tech / SPW) — Programmes PDDQ commune de Trooz — « Méandres et remises à flot », Inondations, cinq ans plus tard. « Méandres et remises à flot », article de Philippe Lecrenier dans Le Quinzième Jour, mai 2026, Université de Liège : www.lqj.uliege.be/inondations-5ans-

INSCRIRE VOTRE ENFANT DANS UNE ÉCOLE COMMUNALE : LE GUIDE PRATIQUE POUR LES JEUNES PARENTS



Bienvenue dans notre commune ! Vous avez un enfant en bas âge et vous souhaitez l'inscrire dans l'une de nos écoles communales ? Ce guide vous explique, étape par étape, comment procéder, quels documents rassembler et quels services sont à votre disposition pour faciliter votre quotidien.

1. LES ÉCOLES COMMUNALES DE TROOZ

La commune de Trooz dispose de plusieurs implantations scolaires réparties sur son territoire, offrant l'enseignement maternel et primaire. Toutes appartiennent au réseau officiel de la Fédération Wallonie-Bruxelles

ÉCOLE	ADRESSE	TÉLÉPHONE
EC de La Brouck > Maternelle & Primaire	Rue La Brouck-Cité, 1 - 4870 Trooz	04 351 67 78
EC de Prayon-Centre > Maternelle & Primaire	Grand'rue, 186 - 4870 Trooz	04 351 67 78
EC de Péry > Maternelle & Primaire	Rue de Beaufays 22 - 4870 Trooz	04 351 67 78
EC de Fraipont > Maternelle & Primaire	Rue Haute, 444 - 4870 Trooz (Fraipont)	087 26 64 57
EC de Nessonvaux > Maternelle & Primaire	Rue Large, 278 - 4870 Trooz (Nessonvaux)	087 26 64 57

EC = École Communale. Pour les coordonnées complètes, contactez la direction scolaire ou consultez www.trooz.be



2. À QUEL ÂGE INSCRIRE VOTRE ENFANT ?

Dès 2 ans et demi : Entrée possible en maternelle. L'enfant peut intégrer la classe dès qu'il a atteint cet âge.

Bon à savoir : l'inscription est acceptée tout au long de l'année. Il n'y a pas de période unique d'inscription. Plus tôt vous vous inscrivez, plus vous avez de chances d'obtenir une place dans l'école de votre choix.



3. LES ÉTAPES DE L'INSCRIPTION

- Choisissez l'école de votre quartier
- Rassemblez vos documents (carte d'identité des parents et de l'enfant)
- Contactez l'école ou la direction scolaire
- Rendez-vous à l'école pour signer l'inscription (L'inscription est officielle. Vous signerez le règlement d'ordre intérieur et le projet pédagogique de l'établissement.)
- Recevez la confirmation et préparez la rentrée (l'école vous fournira le règlement, les horaires et les informations pratiques.)

4. L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE (GARDERIES)

Les écoles communales de Trooz proposent des garderies avant et après les heures de cours pour s'adapter aux contraintes des familles. Ces services sont gérés par la commune.

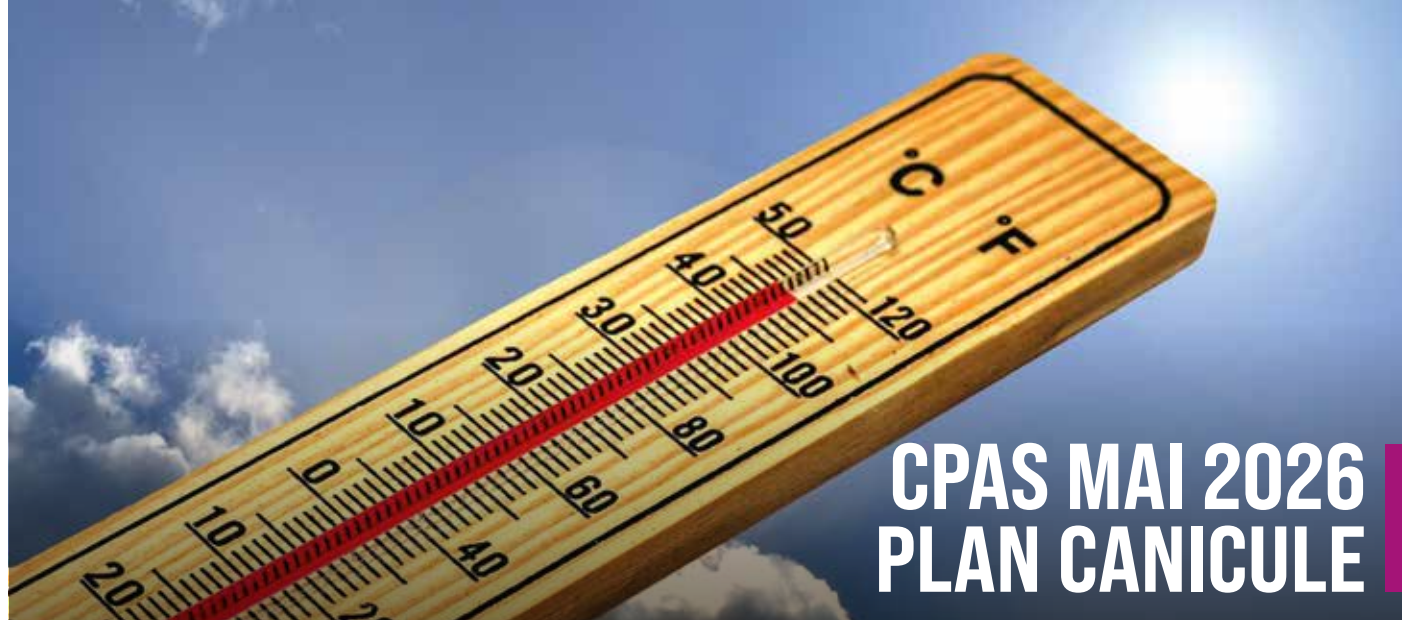
a| ACCUEIL DU MATIN ET DU SOIR (JOURS SCOLAIRES)

Toutes les écoles communales de Trooz proposent une garderie le matin et le soir les jours d'école.

Des activités extra-scolaires sont également proposées en partenariat avec le service jeunesse : aide aux devoirs, stages sportifs, ateliers culturels et bien plus. Une aide aux devoirs est organisée le lundi, mardi et jeudi de 15h30 à 17h30 au tarif de 1€ par séance.

b| GARDERIE DU MERCREDI APRÈS-MIDI

Un service de garderie est organisé spécifiquement le mercredi après-midi, en période scolaire, dans les écoles communales.



CPAS MAI 2026 PLAN CANICULE

QUE FAIRE EN CAS DE FORTES CHALEURS ?

Suivez les conseils suivants :

- Buvez beaucoup d'eau contenant des sels minéraux (eau minérale, bouillon froid...), évitez les boissons alcoolisées, le café et les boissons sucrées ;
- Restez à l'intérieur aux moments les plus chauds de la journée ;
- Fermez les fenêtres, tentures, stores et volets pendant la journée, et aérez pendant la nuit quand les températures sont retombées ;
- Protégez votre peau du soleil avec une crème solaire à indice élevé ;
- Cherchez l'ombre et les endroits frais ;
- Si vous devez fournir des efforts physiques, prévoyez-les de préférence tôt le matin ou le soir après 20 heures ;
- N'abandonnez jamais une personne ou un animal dans votre voiture en stationnement.

Talon à renvoyer au CPAS - Rue Grand'Rue 216 C - 4870 TROOZ

NOM :

ADRESSE :

TÉL. :

ISOLÉE : OUI* - NON*

DATE DE NAISSANCE :

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX PARTICULIERS :

.....

.....

PERSONNE À CONTACTER EN CAS DE SOUCIS

NOM :

TÉL. :

MÉDECIN TRAITANT

NOM :

TÉL. :

*Biffer la mention inutile

NOUVELLE ORGANISATION DES PERMANENCES SOCIALES AU CPAS

Permanences sociales pour tous les quartiers

- Le mardi de 9h à 11h
- Le mercredi de 9h à 11h

Permanences au siège administratif du CPAS,

dans les containers gris à côté des «bâtiments Pirenne».

Rue Grand'Rue, 216 C - 4870 Trooz

CPAS de Trooz

Tél. : 0489 82 39 50

entre 8h00 et 16h00, du lundi au jeudi -
entre 8h00 et 14h30 le vendredi

Mail : secretariat@cpastrooz.be

Rue Grand'Rue, 216 C (dans les containers gris)
4870 Trooz

HORAIRES	DÉTAILS
12h30 – 18h30	Tous les mercredis après-midi en période scolaire
Lieu principal	École communale de Prayon-Centre, Rue Grand'rue 186 – 4870 Trooz
Public concerné	Enfants des écoles maternelles et primaires de la commune

LE COIN D'ÉVEIL : DES ACTIVITÉS LE MERCREDI APRÈS-MIDI

En complément de la garderie du mercredi, le service Jeunesse de la commune organise le « Coin d'Éveil » : des activités culturelles, ludiques, manuelles et sportives pour les enfants du niveau primaire.

Bonne nouvelle : pour les enfants participant au Coin d'Éveil, la garderie est gratuite après le retour de l'activité !

5. CONTACTS UTILES

HORAIRES	DÉTAILS
Direction scolaire (Groupe 1 – Fraipont)	Mme. Valérie BERTON Rue Haute, 444 – 4870 Trooz Tél. : 087 26 64 04 – direction.scolaire1@trooz.be
Direction scolaire (Groupe 2 – Prayon)	M. Mario MESSINEO Grand'rue, 186 – 4870 Trooz Tél. : 04 351 67 78 – direction.scolaire2@trooz.be
Service Enseignement	Tél. : 087 26 64 57 enseignement@trooz.be
Service Jeunesse (accueil extrascolaire)	Tél. : 0484 62 48 20 jeunesse@trooz.be
Site officiel de la commune	www.trooz.be

Les écoles communales de Trooz : un enseignement de qualité au cœur de votre quartier



ÉTÉ 2026 : SOUS LES APPARENCES FESTIVES, UN RISQUE BIEN RÉEL

L'été 2026, malgré son ambiance festive et conviviale, s'accompagne d'une hausse importante de la consommation d'alcool, avec des conséquences parfois graves pour la santé et la sécurité.

Les fortes chaleurs accentuent les risques liés à l'alcool, notamment la déshydratation, les malaises et les coups de chaleur. Cette période est également marquée par une augmentation des déplacements routiers, ce qui favorise les accidents liés à l'alcool au volant. Contrairement aux idées reçues, ce phénomène concerne principalement les adultes, qui surestiment parfois leurs capacités de conduite après avoir bu. Pour limiter les risques, il est recommandé de consommer avec modération, de s'hydrater régulièrement, d'éviter l'alcool en plein soleil et de ne jamais prendre le volant après avoir consommé de l'alcool. L'objectif est de profiter de l'été tout en préservant sa santé et celle des autres.

LE COULOIR DE SÉCURITÉ :

Le couloir de sécurité est une règle essentielle qui permet aux services de secours d'intervenir plus rapidement lors d'un accident ou d'un embouteillage. Depuis 2020 en Belgique, les automobilistes doivent créer un passage au milieu des voies dès qu'un ralentissement se forme : les véhicules de gauche se décalent vers la gauche, tandis que les autres se serrent vers la droite. Ce dispositif peut faire gagner jusqu'à quatre minutes aux secours et augmenter significativement les chances de survie des victimes. Son efficacité repose sur la participation de tous les conducteurs. Un geste simple qui peut sauver des vies..

UN EFFORT COLLECTIF

Le système ne fonctionne que si tout le monde participe.

Une seule voiture mal positionnée peut bloquer un véhicule de secours.

Former un couloir de sécurité, c'est simple. C'est rapide.

Et c'est peut-être, un jour, ce qui permettra aux secours d'arriver plus vite... pour vous aider !

ALORS, AU PROCHAIN BOUCHON : ON SERRE, ON S'ECARTE...

ET ON LAISSE LE PASSAGE POUR LES SECOURS !



Plus d'infos :

Scannez le QR code ci-joint et découvrez en vidéo, de façon simple et claire, la règle du couloir de sécurité

Et/ou www.zone-vhp.be

Département prévision : Tél. : 087/479.822



NOUVELLE ÉCOLE DE TENNIS À TROOZ : UNE REPRISE PLEINE D'AMBITION !

Le Tennis Club de Trooz reprend directement la gestion de son école de tennis afin de renforcer la qualité de la formation et de développer la pratique du tennis auprès des jeunes. Encadrés par une équipe de quatre professeurs qualifiés, les élèves bénéficieront d'un apprentissage adapté à leur niveau et pourront également participer aux compétitions interclubs pour progresser dans un cadre sportif et convivial. Au-delà des cours, le club prévoit l'organisation de stages et d'événements tout au long de l'année afin de favoriser les rencontres et la cohésion entre les membres. Cette relance confirme la volonté du club de jouer un rôle actif dans la vie sportive locale et d'offrir aux jeunes un environnement propice à leur épanouissement.





TROOZ ACTIVE'S : LA RENTRÉE DES ASSOCIATIONS... ET LE LANCEMENT DES PREMIÈRES TROOZ'LYMPIADES !

La commune de Trooz organisera le 23 août dès 10h, au parc communal, la 6ème édition de Trooz Active's, le rendez-vous de la rentrée dédié aux associations et clubs sportifs de la commune. Cette journée permettra aux habitants de découvrir les nombreuses activités proposées tout au long de l'année dans les domaines du sport, de la culture, des loisirs et de la vie associative.

Les visiteurs pourront rencontrer les différents comités, échanger avec les bénévoles et assister à plusieurs animations et démonstrations. L'objectif est de mettre en valeur le dynamisme associatif local et de permettre à chacun de trouver une activité adaptée à ses envies.

Grande nouveauté cette année : les premières Trooz'lympiades ! Différentes équipes représentant les comités de quartier de Trooz s'affronteront dans une série d'épreuves sportives, culturelles et ludiques dans une ambiance conviviale et festive.

LES MÉRITES, DÉPOSEZ UNE CANDIDATURE

La journée sera également marquée par la remise des mérites culturels et sportifs, mettant à l'honneur les citoyens, artistes et sportifs qui font rayonner la commune.

Les candidatures sont ouvertes à tous ceux qui souhaitent participer à cette mise en valeur de l'esprit du sport et de la culture locale.

Vous souhaitez participer ou proposer une candidature ?

Remplissez notre formulaire de candidature en ligne www.trooz.be

Une journée placée sous le signe de la rencontre, du partage et de la convivialité. Soyez au rendez-vous !

LE SAMEDI 8 AOÛT 2026, CE SERA LA FÊTE DE LA RANDONNÉE À TROOZ !

A cette occasion, l'Office du Tourisme de Trooz vous propose 5 types de randonnées :

- le Tour de Trooz, parcours de 35 km qui vous permettra de découvrir nos magnifiques villages ainsi que les différents paysages qui les composent. Départ libre entre 8h et 10h.
- un parcours de 15km. Départ libre en matinée.
- une marche découverte de la marche nordique animée par Jean-Paul Lejeune à 10h ou 14h sur inscription
- une balade guidée nature à 13h. Sur inscription
- une chasse au trésor familiale. Départ libre toute la journée

Sur réservation pour les marcheurs des 35 et 15 km, possibilité de partir avec un pique-nique de produits locaux composé d'une fricassée au départ, d'une petite entrée, d'un sandwich traiteur, d'un dessert, d'une bouteille d'eau et d'une bière spéciale à l'arrivée.

L'Office du tourisme propose également un dépôt/vente d'articles de randonnées.

A l'arrivée, cave à bières spéciales locales, ambiance musicale et petite restauration.

Infos : 0490/19.91.72

TROOZ S'ILLUMINE POUR LE PATRIMOINE



Chaque année, les Journées du Patrimoine offrent une occasion originale de poser un regard neuf sur des lieux qui marquent notre quotidien sans toujours livrer tous leurs secrets.

D'un côté, le site classé de la Fenderie, transformé pour une nuit en scène de célébration mêlant histoire industrielle, poésie et musique populaire. De l'autre, l'église Sainte-Catherine de Forêt-Village, dont les vitraux soufflés et les peintures à la détrempe continuent de fasciner siècle après siècle.

LA FENDERIE EN LUMIÈRES

Le site classé de la Fenderie accueille une édition nocturne hors du commun. Dès l'après-midi, les visiteurs sont invités à explorer deux expositions complémentaires qui dialoguent avec l'histoire du lieu et de la région.

Au Maka, la scénographie « L'insolite Belgique d'antan en lumières » propose un voyage lumineux du Nord au Sud du pays, convoquant une mémoire collective à travers des images et des atmosphères inattendues. À la Maison de la Laïcité, l'exposition consacrée à « Victor Hugo et la Vallée de la Vesdre » retrace le passage du grand écrivain dans ces contrées, tout en rendant hommage à l'auteur local Jean-Marie Bastin, dont l'œuvre s'est nourrie de ce même territoire.



PROGRAMME DU SOIR · LA FENDERIE

La Guinguette du Maka : samedi 12 septembre 2026 — à partir de la tombée de la nuit

CONCERT & AMBIANCE GUINGUETTE

Boire un verre et grignoter dans la cour intérieure au son d'un orchestre live.

➤ 21h00

L'Instant Poétique : Lecture des textes de Victor Hugo sous les étoiles, dans le cadre historique de la Fenderie.

➤ 21h30 – 23h00

Bal Populaire : soirée dansante en plein air sous les lampions, entre pierre et rivière.

L'ÉGLISE SAINTE-CATHERINE DE FORÊT-VILLAGE

À quelques pas de là, l'église Sainte-Catherine invite à une tout autre forme de contemplation. Orientée à l'est selon la tradition chrétienne, elle accueille dès le matin les visiteurs dans un flot de lumière douce qui filtre à travers ses vitraux en verre soufflé.

Le visiteur attentif remarquera le baptistère, la finesse des colonnes et leurs têtes sculptées, le plafond à caissons, et ce Christ du XIV^e siècle mis en valeur sur fond blanc autant de témoignages d'une richesse artistique que les Journées du Patrimoine offrent l'occasion de découvrir ou de redécouvrir.

Infos pratiques :

- Rendez-vous les 12 et 13 septembre 2026
- Lieux : Quartier de la Fenderie, rue Fenderie 3 – Eglise sainte Catherine, rue Forêt-Village
- Plus d'infos : 0498 / 62.78.21



UNE PAGE SE TOURNE DANS NOS BIBLIOTHÈQUES COMMUNALES !

Après de nombreuses années de dévouement et de sourires partagés, Monique prend une retraite bien méritée. Son engagement auprès des lecteurs restera dans les mémoires ! Nous lui souhaitons de profiter pleinement de la vie et de savourer chaque instant.

BONNE NOUVELLE

Murielle reprend le flambeau et assurera désormais l'ouverture de la bibliothèque de la gare.

A Fraipont, c'est Christiane qui vous accueille avec enthousiasme... et qui continue de ravir les enfants avec ses animations.

Nous avons apporté quelques modifications aux horaires des deux bibliothèques.

Bibliothèque de la Gare
(Place du 11 novembre -
Tél. : 04/250.64.50)

- Mardi 13h00 à 18h00
- Jeudi 13h00 à 16h00
- Vendredi 9h00 à 13h00

Bibliothèque de Fraipont
(Rue Haute, 444
Ecole communale de Fraipont -
Tél. : 087/26.64.58)

- Lundi 13h30 à 16h30
- Mercredi 12h00 à 17h00
- Samedi 8h30 à 12h30

Pendant les vacances scolaires, la bibliothèque de Trooz est fermée le vendredi et celle de Fraipont le lundi.

Les fermetures annuelles se dérouleront du 20 juillet au 2 août inclus et du 24 au 31 décembre

VENEZ DÉCOUVRIR, EMPRUNTER, DISCUTER, RÊVER... NOS BIBLIOTHÈQUES SONT DES LIEUX VIVANTS, CHALEUREUX ET OUVERTS À TOUS.



RAPPEL PROCHAINES ACTIVITÉS DES SENIORS :

- Séjour en Bourgogne du 18/09 au 21/09 : 4 jours et 3 nuits en Bourgogne dans le cadre du jumelage avec la commune de Voutenay-sur-Cure.
- Marché de Noël de Montjoie le samedi 28 novembre dès 10h.

Logement à Avallon, passage par Chablis, Arcy et Vézelay, visites de châteaux, dégustation de vin, une soirée à la Mairie de Voutenay.

Prix : 550€ - Troозиens + pensionnés,
600 € - hors commune ou non pensionnés.
80 € - supplément single.
20 € - assurance

Infos pratiques : 0478/17.12.67 -
secretariat.bourgmestre@trooz.be





SE LANÇER DANS UN HÉBERGEMENT TOURISTIQUE À TROOZ : QUELLES DÉMARCHES ?

Vous souhaitez transformer un logement, une partie de votre habitation ou un hébergement insolite en gîte, chambre d'hôtes ou autre formule touristique à Trooz ? Bonne nouvelle : notre commune dispose d'un véritable potentiel touristique, au cœur de la vallée de la Vesdre. Avant d'accueillir vos premiers visiteurs, plusieurs démarches administratives sont toutefois indispensables.

QUI EST CONCERNÉ ?

En Wallonie, est considéré comme hébergement touristique tout logement mis à disposition de touristes, de manière régulière ou occasionnelle, pour au moins une nuit et contre rémunération.

Cela concerne notamment :

- les gîtes ;
- les chambres d'hôtes ;
- les appartements ou maisons de vacances ;
- les hébergements insolites (yourtes, cabanes, tiny houses...) ;
- certains logements proposés via des plateformes de location touristique.

PREMIÈRE ÉTAPE : L'ENREGISTREMENT OBLIGATOIRE

Avant toute mise en location, chaque hébergement touristique doit obligatoirement être enregistré auprès de Tourisme Wallonie.

Cet enregistrement permet de garantir la conformité de l'hébergement avec la réglementation wallonne et d'assurer un accueil sécurisé pour les visiteurs. Il est gratuit et se réalise désormais via la plateforme en ligne de Tourisme Wallonie.

Pour introduire votre demande, plusieurs documents peuvent être requis, notamment :

- les informations d'identification de l'exploitant ;
- les caractéristiques et la capacité d'accueil de l'hébergement ;

- une attestation de sécurité incendie (ou contrôle simplifié selon le type d'hébergement) ;
- un extrait de casier judiciaire récent.

VÉRIFIER L'ASPECT URBANISTIQUE

Depuis plusieurs années, certains projets d'hébergement touristique nécessitent également un permis d'urbanisme ou une vérification préalable auprès du service urbanisme communal.

Un changement d'affectation, des transformations importantes ou l'aménagement d'un logement destiné à l'accueil touristique peuvent être soumis à autorisation.

Avant d'investir ou d'entamer des travaux, il est donc vivement conseillé de prendre contact avec le service Urbanisme de la commune.

LA CERTIFICATION

Une fois enregistré, vous pouvez demander une certification officielle.

Pourquoi franchir cette étape ?

La certification permet notamment :

- d'être repris dans les outils de promotion touristique officiels ;
- d'améliorer votre visibilité auprès des visiteurs ;
- d'accéder, dans certains cas, à des aides ou subventions ;
- de valoriser la qualité de votre hébergement.

UN PROJET TOURISTIQUE À TROOZ ?

Développer une offre d'hébergement touristique, c'est contribuer à l'attractivité de notre territoire et à son dynamisme économique.

Vous avez une idée ou un projet ? N'hésitez pas à vous renseigner en amont auprès de la commune ainsi qu'auprès de la page dédiée aux hébergements touristiques de Tourisme Wallonie pour en savoir plus.

Source :

- <https://www.tourismewallonie.be/>
- <https://www.tourismewallonie.be/hebergements/>



Noces de DIAMANT - 60 ans

Meyer, Albert et Moreau, Emilienne
mariés le 14-avril 1966 à Nessonvaux,
60 ans de mariage célébrés le 18 avril à 11h00

Patureau, Jean Claude et Poffé, Jacqueline
mariés le 30-avril 1966 à Fraipont,
60 ans de mariage célébrés le 09 mai 10h00

Noces d'OR - 50 ans

Ernest, Alain et Hennuy, Anne-Marie
mariés le 10 juin 1976 à Chênée,
50 ans de mariage célébrés le 06 juin à 10h30

Peeters, Michel et Sougne, Maryse
mariés le 02 juillet 1976 à Forêt,
50 ans de mariage célébrés le 27 juin à 10h00



Delcourt Maryline & Matthys Michel 21/02/2026
Caeyenberghs Véronique & Siquet Michel 07/03/2026

Dozin Melissa & Defossé Marcel 25/04/2026
Blokken Roxane & Konradowski Lucien 02/05/2026
Sorçe Fiona & Rical Quentin 08/05/2026
Hoffman Tamara & Ronkart Philippe 16/05/2026
Lecocq Vanina & Teheux François 16/05/2026



Grosjean Lyano 25/02/2026
Felix Théo 25/02/2026
Akimana Stan 11/03/2026
Henssen Dorian 12/03/2026

Silvano Emma 21/03/2026
Miévis Alice 24/03/2026
Abdullah Nazliya 25/03/2026
Barry Maryam 30/03/2026
Jeral Naël 16/04/2026
Valençon Charlie 17/04/2026
Dejong Zoé 20/04/2026

Boxho Jules 20/04/2026
Noben Brooke 20/04/2026
Baumann Viktor 23/04/2026
Fogang Mayronn 01/05/2026
Wuyts Dounia 04/05/2026
Killesse Maëlle 07/05/2026



Madame Squelin Denise 15/03/1949 20/02/2026
Monsieur Belleflamme Antoine 14/09/1953 24/02/2026
Monsieur Seret Victor 24/08/1948 25/02/2026
Monsieur Blom Pascal 16/10/1954 03/03/2026
Madame Van Santbergen Georgine 22/02/1938 07/03/2026
Monsieur Deloge Francis 20/08/1948 13/03/2026
Monsieur Wingen Didier 20/12/1943 14/03/2026
Monsieur Vilain Serge 15/04/1951 14/03/2026
Madame Crahay Laure 22/03/1948 17/03/2026

Madame Grün Georgette 20/09/1945 01/04/2026
Monsieur Keirsbilck Philippe 04/11/1974 06/04/2026
Monsieur Siquet Gérard 08/03/1947 08/04/2026
Madame Lenel Yvette 21/05/1938 14/04/2026
Monsieur Darsalia Jumber 31/03/1970 21/04/2026
Monsieur Heusden Michel 18/11/1933 25/04/2026
Madame Vermesse Clara 18/07/1992 26/04/2026
Monsieur Zinzen Pascal 01/03/1969 27/04/2026
Monsieur Leduc Jean 14/05/1947 01/05/2026
Madame Desbesselle Patricia 25/03/1961 12/05/2026
Monsieur Gillard-Corvers Victor 12/03/1929 13/05/2026

VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES EN QUELQUES CLICS : PENSEZ AUX SERVICES EN LIGNE !

Besoin d'une composition de ménage, d'un certificat de résidence ou d'une copie d'acte de naissance ?

Bonne nouvelle : la plupart de vos documents administratifs peuvent aujourd'hui être obtenus gratuitement, immédiatement et sans déplacement, directement en ligne.

Grâce aux plateformes sécurisées mises à disposition par les autorités fédérales belges ainsi qu'au e-Guichet de la commune de Trooz, vous pouvez effectuer vos démarches administratives à tout moment, depuis chez vous.

Documents de population

De nombreux certificats peuvent être téléchargés gratuitement via la plateforme fédérale Mon Dossier ou le e-guichet de la commune de Trooz, accessibles avec votre carte d'identité électronique (eID) ou l'application itsme.

Vous pouvez notamment obtenir :

- › Certificat d'électeur belge
- › Certificat de cohabitation légale
- › Certificat de nationalité belge

- › Certificat de résidence en vue d'un mariage
- › Certificat de résidence ou domicile
- › Certificat de résidence avec historique
- › Certificat de vie
- › Certificat relatif aux funérailles et sépulture
- › Composition de ménage
- › Demande de permis de conduire
- › Radiation pour l'étranger
- › Extraits des registres

Documents d'état civil

Les copies et extraits d'actes d'état civil (naissance, mariage, décès...) peuvent être obtenus via Just-on-Web ainsi que sur le e-guichet de Trooz

Sont disponibles en ligne :

- › Acte d'adoption
- › Acte de divorce
- › Acte de décès
- › Acte de mariage
- › Acte de naissance
- › Acte de nationalité

Attention : pour les actes établis en Belgique après le 31 mars 2019, la demande peut être effectuée directement en ligne, sur la plateforme Just-on-web

Pour les actes plus anciens ou certaines demandes spécifiques, le e-Guichet de la commune de Trooz reste à votre disposition.

Comment procéder ?

Pour effectuer vos démarches en ligne, munissez-vous simplement de :

- › Votre carte d'identité électronique (eID), son code PIN et un lecteur de carte ou
- › D'une connexion via l'application itsme

Pourquoi privilégier les démarches en ligne ?

Opter pour les services numériques, c'est :

- ✓ Gagner du temps
- ✓ Éviter les déplacements inutiles
- ✓ Obtenir vos documents immédiatement
- ✓ Effectuer vos démarches 24h/24, 7j/7
- ✓ Réduire l'attente au guichet

La commune de Trooz vous encourage à utiliser ces outils simples, rapides et sécurisés pour faciliter vos démarches administratives au quotidien.

Le guichet communal reste bien entendu à votre disposition pour vous accompagner si nécessaire.



LA VIE DE VOTRE COMMUNE EN UN CLIN D'OEIL



JUILLET 2026						
L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

AOÛT 2026						
L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

SEPTEMBRE 2026						
L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

EGLISE SAINTE-CATHERINE DE FORÊT

• Visite possible durant tous les week-ends de l'été :
Infos : 0484/49.49.06

3 JUILLET

• Acti cité organisé par l'AMO Re Source.
Infos : 0495/38.21.26

4 JUILLET

• Marché de Fraipont, rue du Village 524 dès 9h.
Infos : Page Facebook «petit marché de Fraipont»
• Balade Mop'Ettes à Trassenster

13 JUILLET

• Collecte de sang à l'école de Prayon

14 JUILLET

• Commémoration Inondation juillet 2021
• Collecte de sang à l'école de Fraipont

1 AOÛT

• Marché de Fraipont, rue du Village 524 dès 17h.
Infos : Page Facebook «petit marché de Fraipont»

1 & 2 AOÛT

• Fête à Trassenster. Infos : 0493/15.72.62

2 AOÛT

• Brocante à Trassenster Infos : 0493/15.72.62

8 AOÛT

• Festival des promenades. Infos : 0490/19.91.72

14 & 15 AOÛT

• Fête à Forêt-Village. Infos : 0498/11.03.57

17 AU 22 AOÛT

• Stage africain pour enfant de 8 à 12 ans +
spectacle le **22/8** – Maison de la Laïcité de Trooz.
Infos : 0472/51.55.04. Rue Fenderie 3 à Trooz

21 AOÛT

• Marché du Greova – Infos : 04/384.67.88

21, 22 & 23 AOÛT

• Fête à Nessonvaux. Infos : 0497/94.08.14

23 AOÛT

• Trooz active's et Olympiades de Trooz.
Rue de l'Eglise 22. Infos : 0498/62.78.21

4, 5 & 6 SEPTEMBRE

• Fête à Fraipont. Infos : 0498/61.40.92

6 SEPTEMBRE

• Manifestation commémorative du 82e anniversaire
de la tragédie de Forêt-Village

11-13 SEPTEMBRE

• Journées du patrimoine. Infos : 0498/62.78.21

LES STAGES

Retrouvez l'agenda complet et le programme des stages/ateliers sur www.trooz.be ou en scannant le QR code ci-contre



STAGES DE WUSHU – WULONG WUSHU TEAM ASBL

Les passionnés d'arts martiaux pourront découvrir ou perfectionner leur pratique du Wushu lors de deux stages organisés par le Wulong Wushu Team

Infos : 087/26.80.12

STAGES DU SERVICE JEUNESSE DE TROOZ

Le Service Jeunesse de la Commune propose plusieurs rendez-vous tout au long de l'été.

Stage multisports
Stage de psychomotricité
Trooz Fun Club – Centre de vacances

Infos : 0484/62.48.20
jeunesse@trooz.be

STAGE D'ÉTÉ DU TENNIS CLUB DE TROOZ

Le Tennis Club de Trooz organise une semaine sportive destinée aux jeunes joueurs.

Infos compétition :
0493/18.05.20

STAGES SPORT FUN ACTIV

Pour les enfants de 2,5 à 12 ans, Sport Fun Activ propose tout l'été des stages aux thèmes variés

Infos : 0479/93.43.80

ACTIVITÉS ADOS – ÉTÉ 2026

Le Service Jeunesse de Trooz propose également un programme varié pour les adolescents.

Infos et inscriptions :
0484/62.48.20
jeunesse@trooz.be

PROGRAMME DES COMMÉMORATIONS DES INONDATIONS DE JUILLET 2021.

Dans le calme et la sobriété, des gerbes seront déposées par M. le Bourgmestre. Le dépôt sera suivi d'une minute de silence dans chacun des espaces mémoriels créés pour les 5 villages de la vallée.

DÉROULEMENT :
Date : Mardi 14 juillet 2026

Lieux :
• Nessonvaux: 10h
• Fraipont campagne : 10h20
• Fraipont village (école) : 10h40
• Parc communal : 11h05
• La Bruck: 11h30

Toute personne désireuse de se joindre à la commémoration est la bienvenue.